



## **REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER**

Séance publique du 27 juin 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 20 juin 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mme Sylvie STEINMETZ, échevine,  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,  
Josée ETRINGER-SEIL, conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Martine BIRKEL, échevine

No.: 04/2025-1

### **Mandat au collège des bourgmestre et échevins pour participer à une vente publique immobilière**

---

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la délégation ci-annexée de l'échevine Martine BIRKEL du 26 juin 2025 à 14.30 heures, déléguant le bourgmestre Marc LENTZ afin de la représenter et de voter en son nom lors de cette séance du conseil communal pour le présent point de l'ordre du jour ;

Vu l'avis officiel émis par l'Etude notariale de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, relatif à une vente publique immobilière fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 15.00 heures, portant sur la vente d'un terrain agricole sis à Hagelsdorf, inscrit au cadastre comme suit : Commune de Biwer, Section E de Hagelsdorf, numéro 469/1002, lieu-dit « Burfelder », terre labourable, contenant 3 hectares, 62 ares et 20 centiares ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins estime que l'acquisition de ladite parcelle constitue une opportunité intéressante pour renforcer sa réserve foncière en vue d'un échange éventuel de terrains nécessaires à la réalisation de futurs projets, notamment l'extension du campus scolaire et sportif, ou dans le cadre de mesures de compensations.

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins s'engage, sans préjudice quant au montant exact, à participer à la vente publique en veillant à ce que le prix d'acquisition ne dépasse pas approximativement 450.000 €, y non compris les frais d'adjudication ;

Vu le crédit inscrit à l'article 4/650/221100/99002 libellé « Acquisition de terrains nus » au budget approuvé de l'exercice 2025 ;

Entendu les explications du bourgmestre précisant que l'article budgétaire en question est actuellement suffisamment provisionné mais qu'en cas d'acquisition de ladite parcelle, un crédit supplémentaire relatif au prix de vente devra être voté lors d'un prochain conseil communal, en même temps que l'approbation de l'acte notarié y relatif ;

Après délibération

DECIDE A HUIT VOIX OUI ET UNE ABSTENTION

de donner mandat au collège des bourgmestre et échevins pour participer à la vente publique immobilière fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 15.00 heures par l'Etude notariale de Maître Cosita DELVAUX, portant sur la vente d'un terrain agricole sis à Hagelsdorf, inscrit au cadastre comme suit : Commune de Biver, Section E de Hagelsdorf, numéro 469/1002, lieu-dit « Burfelder », terre labourable, contenant 3 hectares, 62 ares et 20 centiares ;

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biver, le 27 juin 2025

Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal





## DELEGATION

Par la présente, je soussignée, Martine BIRKEL, échevine de la Commune de Biwer délègue Monsieur le bourgmestre Marc LENTZ à me représenter et à voter en mon nom lors de la séance du conseil communal du 27 juin 2025 à la maison communale pour les points 1 et 2, conformément à l'article 19bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Fait à Biwer, le 26 juin 2025 à 14.30 heures

Martine BIRKEL  
Echevine

*M. Birkel*

*Ben pour acceptation de pouvoir  
27.06.2025*

*Süß*

*Himmetz Sylvia*

*Kare S. Weis*

**Vu en séance du  
conseil communal**

**Biwer, le 27 JUN 2025**



*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*